Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260407-D2026_39-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 AVRIL 2026

Délibération 2026_39

L'an deux mil vingt-six , le sept avril à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le deux avril , s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .
Présents : Monsieur GUEGAN Pierre , Monsieur BOURGES André, Madame CONAN Patricia, Monsieur LORIC Roland , Madame LIDURIN Christelle, Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame SANSON Murielle, Monsieur SIBERT Christian, Monsieur LORGEOUX Eric, Monsieur CORRE Jacques, Monsieur DUVAL Franck, Monsieur LE BOURNE Jean-Luc, Madame PEDRONO Vanessa, Monsieur GRANDIN Yann, Madame LE BOULER Sabrina, Madame LECLERRE Vanessa, Madame MILLET Laurence, Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie, Madame MARTIN Nathanaël, Madame Alicia LE GUILLOUX, Madame GAUTHER Lucie, Monsieur DAUMER David.
Excusée et représentée : Madame HUGUET LEPERF Anaïs (pouvoir à Monsieur DAUMER David)
Secrétaire : Madame Alicia LE GUILLOUX

Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 22 / pouvoirs : 1 /Nombre de conseillers votants : 23

TARIF SEJOUR ETE 2026 - LOISIRS JEUNES

Madame LIDURIN Christelle précise que la commission enfance–jeunesse, réunie à la fin du précédent mandat, a validé l'organisation d'un mini-camp durant les vacances d'été 2026 dans le cadre des activités loisirs-jeunes. Le mini-camp se déroulera du 27 juillet au 31 juillet 2026, avec l'organisme « Rêves de mer » à PLENEUF VAL ANDRE. Il a été proposé d'associer la commune de MOUSTOIR-AC afin d'étoffer le groupe et les activités.

En concertation avec les élus de Moustoir-Ac, la commission a réitéré sa volonté de proposer des séjours de découverte attractifs à destination des jeunes, en maintenant un tarif acceptable et abordable pour les familles ;

Considérant la proposition de la commission jeunesse pour une participation à hauteur de 200€ par jeune de la commune, et 250€ pour les jeunes de l'extérieur ;
Considérant que la commune, comme l'année précédente, prend en charge le solde de la dépense total pour les jeunes inscrits par la commune de PLUMELIN ;
Considérant l'accord avec la commune de MOUSTOIR AC pour ouvrir 12 places pour PLUMELIN et 12 places pour MOUSTOIR-AC ;

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, par 23 voix pour, décide :

- D'approuver la mise en place d'un mini-camp organisé du 27 juillet au 31 juillet 2026, avec l'organisme « Rêves de mer » ;
- De proposer le camp à 12 jeunes de la commune, dans un premier temps, puis de le proposer à des jeunes de l'extérieur ;
- De valider les tarifs de 200 euros par jeune de la commune, et 250 euros pour les jeunes de l'extérieur ;
- D'approuver la mise en place d'une convention réglementant les modalités d'organisation et de prise en charge financière entre la commune de PLUMELIN et la commune de MOUSTOIR-AC ;
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre les mesures budgétaires nécessaires et à effectuer toute les modalités pour la mise en place et l'organisation du camp.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN

